

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE



OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES du 5.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS	CIÉL.
6 heures.	9 d. au-		27 pou.		
	du mat. dessus	75 deg.	4 lign.	Sud.	Pluie.
	de 0.		Pluie.		
Midi...	134 au-	75 deg.	27 pou.	Idem.	Idem.
	dessus		4 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age.	
6 h.	0 h.	4 h.			
43 min.	11 min.	44 min.	Nouvelle lune.	6	

Lyon, 3 novembre 1837.

AVIS.

Les électeurs qui n'auraient pas reçu leur carte à domicile sont prévenus qu'ils peuvent se présenter pour voter, tous les jours, de 10 heures à 2 heures, à l'Hôtel-Ville, bureau des contributions, où elle leur sera délivrée.

La seconde réunion préparatoire pour le premier arrondissement a eu lieu hier 2 novembre, à l'hôtel de Provence. Elle se composait de plus de deux cents électeurs. La présidence de M. le général Bachelu y a été maintenue.

M. Verne de Bachelard, qui présidait à l'assemblée que le patriote pouvait espérer un succès, mais que pour l'instant que tous les électeurs qui veulent voir triompher Bachelu employaient toute leur influence pour empêcher ce résultat.

On a rappelé combien la nomination d'un député indésirable pouvait être importante pour l'adoption ou le rejet de la loi sur le double vote, a-t-il ajouté, n'a pas eu lieu, en 1820, qu'à la majorité de deux ou trois voix; la loi de disjonction n'a été rejetée qu'à la majorité de deux voix.

Le secrétaire a fait ensuite lecture de la circulaire du comité électoral aux électeurs de l'arrondissement du midi. A neuf heures, M. le président a levé la séance.

M. VERNE DE BACHELARD.

Nous demandions hier quels étaient les titres de ce candidat. C'est une question à laquelle il n'est pas aisé de satisfaire, et nous comprenons que ses amis aient gardé le silence. Que pourraient-ils dire en effet?

M. Verne, homme du peuple, comme les électeurs dont il sollicite les suffrages, a trouvé le nom de son père trop simple, et il s'est fait gentilhomme, de son autorité privée, en usurpant la particule. Est-ce là une recommandation auprès des électeurs de la campagne?

Magistrat, il touche en cette qualité un traitement de 3000 francs. Or, est-il bien moral de recevoir un traitement pour des fonctions qu'on ne remplit pas, pendant six ans au moins de l'année?

Conseiller à la cour royale de Lyon, M. Verne de Bachelard sollicite depuis sept ans une présidence de chambre; c'est là ni une calomnie, ni une supposition malveillante: c'est un fait certain, connu de tout le barreau de Lyon, et par M. Verne de Bachelard lui-même. Or, la chambre compte-t-elle pas assez de députés fonctionnaires, de députés éhontés, et croit-on que l'homme intéressé à tous les ministères puisse jamais être un mandataire pendant?

Quant à la cour royale de Lyon, M. Verne de Bachelard; nous n'entendons nullement les louer. Qu'il soit bon, obligeant, amiable même avec ses collègues, c'est possible; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Comme privé nous importe peu, nous ne parlons ici que comme homme public.

Il y a trois ans que M. Verne de Bachelard siège à la chambre, qu'a-t-il fait? Il a voté toutes les lois présentées au pouvoir et appuyé tour à tour tous les ministères, de M. Guizot comme celui de M. Thiers, celui de

M. Thiers comme celui de M. Molé. Est-ce pour cela que les électeurs de la campagne l'avaient nommé?

M. Verne de Bachelard s'est posé long-temps comme une victime de la Restauration, parce qu'il est resté sept ou huit ans simple conseiller-auditeur. La preuve pourtant qu'il n'avait pas tant à se plaindre du gouvernement déchu, c'est qu'en 1829, sous le ministère Peyronnet, on lui a permis d'acheter la démission de M. Madier de Montjau père, auquel il a succédé.

Electeurs de la campagne! voilà l'homme qui, après y avoir formellement renoncé, aspire de nouveau à l'honneur de vous représenter.

COMITÉ ÉLECTORAL DU RHONE.

ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DU MIDI!

La dissolution de la chambre de 1834 vous appelle à choisir un nouveau mandataire. Deux candidats sont sur les rangs: l'un qui vient vous solliciter en personne, et l'autre qui vous est présenté par les patriotes.

Voici leurs titres:

M. SAUZET.

M. Sauzet est un homme versatile, sans caractère et sans conviction; il marche au gré des circonstances et de la volonté d'autrui. Sa voix a été au service des carlistes, des justes-milieux, des doctrinaires comme du tiers-parti, de tout le monde, excepté des patriotes dont il n'avait rien à espérer. Chantelauze, Thiers, Passy, Dupin, etc. etc., ont trouvé en lui un organe; toute sa vie il a plaidé le pour et le contre selon son caprice et son intérêt.

Il a su garder le silence aussi quand son ambition l'a commandé, et personne n'a su mieux que lui faire ce qu'il était nécessaire pour ne pas se rendre impossible, suivant le conseil d'un haut personnage. — Il n'a ni foi ni système politiques. Toujours en opposition avec lui-même, on l'a vu prêcher la clémence et se faire le rapporteur des lois de septembre; la concorde, et repousser l'amnistie; l'honneur national, et soutenir un ministère qui a ratifié le traité honteux de la Tafna; l'économie, et jeter les millions des contribuables à qui en a voulu, sauf à l'industrie souffrante de Lyon; l'amour de la patrie enfin, et voter toutes les lois anti-nationales.

M. Sauzet n'a jamais rien fait pour le pays: avant 1834, il défendait le mur mitoyen et les rentes des émigrés; depuis, il court après les portefeuilles et les ministères.

M. BACHELU.

Tant de légèreté et de contradiction ne se rencontre pas dans le général. Il a un système parfaitement arrêté, une foi politique invariable. L'honneur et l'indépendance de la patrie, voilà son symbole. Sa conduite et ses paroles sont la conséquence rigoureuse de ses principes. Les libertés publiques l'ont toujours trouvé obstinément attaché à la brèche au milieu de leurs plus zélés et de leurs plus ardents défenseurs. — Constant et inébranlable dans ses convictions, il a toujours été lui-même, et ne s'est jamais fait l'écho de personne. — S'oublant en face des intérêts généraux; dévoué corps et âme à la nation, tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit a été l'expression du sentiment patriotique le plus pur. Il n'a jamais promis que ce qu'il a voulu et pu tenir; — il n'a jamais changé, jamais transigé avec sa conscience. Sa vie tout entière est le gage certain de sa conduite parlementaire.

Soldat d'Egypte, de Russie, de Waterloo, dans les Cent-Jours comme en 1830, sur les champs de bataille comme à la tribune, son bras et sa voix ont été consacrés constamment et sans réserve à la liberté et à l'honneur de la France. Les services qu'il a rendus au pays

M. Sauzet est un avocat fleuri et nombreux; mais n'allez pas chercher dans ses discours des pensées et des principes, vous n'y trouveriez que des phrases et des calembours: des pointes et de l'effet, c'est tout ce qu'il produit. Sans vues, sans portée, sans logique, il n'entend rien aux affaires politiques. A la chambre, il s'est laissé battre sur toutes les questions d'intérêt public; à la cour, on l'a roué, joué et dupé à plaisir. Il n'est ni législateur, ni homme d'état.

L'avocat-député est envieux d'arriver au pouvoir: pour être ministre, il s'est soumis aux plus humiliantes conditions; pour le devenir encore, il rampera devant les exigences les plus honteuses, et sacrifiera à sa fortune particulière milliards, honneur et libertés.

L'ex-ministre a tout promis pour capter les suffrages des électeurs du premier arrondissement, qu'a-t-il fait pour les intérêts matériels de la localité? Les propriétaires de la Guillotière, incendiés, ruinés par le feu des forts chargés de les protéger, attendent encore l'indemnité dans l'espérance de laquelle l'avocat fut investi du titre de député. A-t-il combattu l'établissement de cette route de Paris dans le Midi, qui, tournant la ville, ne fait plus de Lyon un passage nécessaire, et ruine d'un seul coup les faubourgs de Vaise et de la Guillotière? M. Sauzet, si fécond quand il s'agit de soutenir les susceptibilités du pouvoir, a-t-il trouvé une seule parole en faveur des ouvriers sans travail, ou pour repousser l'épithète de lâche si insolument jetée à la face de notre garde nationale? a-t-il enfin provoqué sa réorganisation?

M. Sauzet, à l'époque de son élection, devait s'occuper des intérêts de la ville de Lyon; il avait promis formellement aux électeurs de la Guillotière de faire des démarches auprès du gouvernement afin d'obtenir des allocations de fonds pour l'entretien du Rhône.

A l'époque de la discussion sur les fleuves et rivières, des sommes assez considérables furent votées pour leur entretien: la chambre n'a alloué qu'une somme de 400,000 fr.

RÉPONSE

A LA CIRCULAIRE DE M. CLÉMENT REYRE.

Monsieur,

Il est dit que j'entrerai en correspondance avec tous les députés de la députation. J'ai déjà reçu la circulaire de M. Christin, à laquelle j'ai répondu, comme vous avez pu le voir, à la lettre, à laquelle je réponds (elle est un peu longue, la vôtre!). Je reçois aussi celle de M. Terme, à laquelle je répondrai quand celles de MM. Jars, Sauzet, Fulchiron dit de Bachelard et *tutti quanti* me seront parvenues. Attendant je vais m'occuper de la vôtre. Et d'abord, je vous dirai que lorsque je reçois une lettre la presse que je fais après l'avoir décachetée, c'est de regarder en est la signature. Je vous avoue, Monsieur, que j'ai honte à la renverse quand j'ai vu que j'avais entre les mains un papier signé du nom que vous avez le malheur de m'avoir écrit que nous étions tout-à-coup revenus aux jours de 1816 et 1817.

Je suis fort grande, je le confesse; mais peu à peu je parviendrai à surmonter, et je finirai par recouvrer assez de tranquillité pour pouvoir lire l'écrit que j'avais sous les yeux. La première ligne, je fus au courant de son objet, et, rassuré, je ne fus plus étonné que d'une chose, c'est que cette circonstance vous eussiez négligé de faire mention que vous avez le malheur de porter par le doux nom de Clément que vous êtes dans l'habitude de joindre à vos lettres. Si vous aviez pris cette précaution, vous, Monsieur, qui vous révoque en révolutionnaire (on l'a vu en 1830), vous n'auriez pas reproché de m'avoir causé la plus belle révolution morale que j'aie jamais eue. Vous avez peut-être pensé de porter le nom de Clément à celui que vous avez le malheur de porter serait une cruelle dérision, une horrible anomalie. En cela vous pouvez avoir eu raison, et je suis forcé de reconnaître que Monsieur votre parrain fait à votre égard un emploi

bien maladroit des richesses du calendrier. Mais laissons là le nom que vous avez le malheur de porter et venons à votre circulaire.

Dès le début vous vous posez comme le seul représentant possible du commerce lyonnais, et par suite de votre sentiment de délicatesse peut-être exagéré, vous vous intitulez négociant et fabricant. Mais, monsieur, vous n'avez jamais été ni fabricant ni négociant. A la vérité vous êtes demeuré long-temps l'associé de votre frère; mais que faisiez-vous, je vous prie, dans l'intérêt de votre commun établissement? Vous touchiez des levées et préleviez votre part des bénéfices; vous vous occupiez de comptabilité comme tout commis pourrait le faire, mais de fabrique point. Ce fut votre inutilité bien reconnue qui nécessita votre retraite de la maison de votre frère. Vous venez d'y rentrer, mais au moyen d'arrangements qui vous laissent toute liberté de ne pas vous mêler de ses affaires.

Vous vous portez comme le représentant des intérêts commerciaux et industriels de notre cité, mais vous n'avez sur le commerce et l'industrie aucun plan, aucun système. Vous n'auriez pour toute règle que les inspirations que vous puiseriez dans la chambre de commerce, vous l'avez déclaré aux électeurs réunis par les soins de vos amis dans la salle de l'hôtel du Nord.

Vous me faites connaître qu'en 1834 vous refusâtes la candidature qui vous était offerte parce qu'à cette époque nous touchions encore à la révolution. En ceci vous fîtes preuve de bon sens. En 1834, on respectait encore trop la révolution populaire de juillet pour aller chercher des députés parmi les hommes qui s'efforçaient d'en arrêter la marche. Aujourd'hui que, grâce à une prudente législation, c'est-à-dire aux lois de septembre, on peut porter les derniers coups à cette pauvre révolution de juillet, vous vous présentez de nouveau. Merci pour la révolution!

Vous convenez que votre fortune pourrait suffire à votre ambition, mais vous ne dites pas qu'elle y suffit; aussi ne prenez-

vous l'engagement de ne refuser que les emplois qui vous forceraient à renoncer à l'honneur d'être député de Lyon, ce qui veut dire que vous accepteriez tous ceux qui seraient compatibles avec votre qualité de député, et il y en a beaucoup et des mieux rétribués.

Comme homme politique, vous rappelez aux électeurs les droits que vous avez à leurs sympathies et vous leur dites qu'il est inutile que vous formuliez vos opinions. Vous êtes fort, Monsieur, pour éluder les difficultés. Dans la réunion de l'hôtel du Nord dont je vous parlais tout-à-l'heure, interpellé sur vos opinions en matière de réforme électorale, vous avez répondu que c'était là une question de haute politique dont vous n'aviez pas à vous occuper. De sorte, Monsieur, que si le malheur voulait que vous fussiez notre député, vous vous absteniez de prendre part aux délibérations de la chambre qui auraient pour objet des questions commerciales ou de haute politique, puisque, suivant votre propre déclaration, vous n'avez ni plan ni système commercial, ni opinion formée sur les questions de haute politique. Qu'y feriez-vous donc, Monsieur? Ne seriez-vous là que pour étudier quels sont les emplois publics compatibles avec les fonctions de député?

On sait, Monsieur, que vous avez été pendant trois ans maire de la Guillotière; on sait que lors des événements de novembre vous abandonnâtes la commune à la tête de laquelle il était de votre devoir de demeurer; on sait qu'en votre qualité de maire vous fûtes député avec un de vos adjoints pour aller solliciter à Paris des indemnités pour la ville que vous administrâtes, et qu'au retour vous vous fîtes rembourser sur les fonds municipaux la somme de six cents francs pour vos frais de voyage. C'était annoncer d'avance que vous n'êtes pas homme à faire rien pour rien: belle sécurité, ma foi, pour ceux qui seraient tentés de vous donner leur suffrage! Aussi, Monsieur, j'ai l'honneur de vous répéter ce que j'ai déjà dit à M. Christophe Martin, à savoir que vous vous abusez étrangement si vous comptez sur celui de

FRANÇOIS LEFRANC.

pour le Rhône. Dans cette discussion, M. Sauzet oublia complètement ses promesses, car il ne prit pas la parole pour réclamer contre l'insuffisance de la somme qui était votée. Sur cette somme, 150,000 fr. devaient être spécialement employés à des travaux et chemins de halage de Sainte-Colombe et au creusement de la première arche du pont de la Mulatière; mais ces 150,000 fr. ont été détournés de cet emploi et employés à la construction du quai de l'Arsenal.

Les électeurs de la Guillotière, qui ont été entraînés à donner leur voix à M. Sauzet par suite des promesses qu'il fit en 1834, seront peut-être moins confiants cette année, surtout quand ils sauront que M. Sauzet se croit depuis long-temps trop haut placé pour s'occuper de questions de détail.

(Communiqué.)

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur le rédacteur,

Electeur de l'arrondissement de l'ouest, essentiellement indépendant par mon caractère et ma petite fortune, je recherche avec un vif intérêt les titres des candidats qui sont sur les rangs de la députation. — J'ai lu votre biographie sur M. Fulchiron, la réponse du *Courrier de Lyon* et votre réplique. Sans flatterie, je vous avoue qu'après cela il est impossible à un homme de sens et de probité de donner sa voix à M. Fulchiron. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que toutes les belles raisons que l'on vous a opposées sont sans force.

Le *Courrier* a énuméré avec emphase les dons que M. Fulchiron dans son ample munificence a faits à telle ou telle personne, et qui s'élèvent, dit-on, à 94,500 fr. bien comptés: ce que je n'ai pas pris la peine de vérifier, sans examiner s'il a eu un grand mérite à prélever pour l'aumône quelques milliers de francs sur 150 mille francs de rente, et s'il n'a semé ses écus que pour capter et recueillir des suffrages.

Je demanderai, en définitive, comme ce mathématicien à une représentation théâtrale: *Qu'est-ce que cela prouve?* Des bienfaits à des particuliers ne sont pas des bienfaits pour la cité; et fussent-ils des avantages pour la cité, ils ne seraient pas encore des avantages pour toute la France. Je m'explique:

Que M. Fulchiron ait fait la charité, selon son expression favorite, aux ouvriers de Lyon, je l'admets. Les malheureux qui, grâce à lui, auront mangé ce soir-là un morceau de pain, lui devront un *Bien obligé, Monsieur; que Dieu vous conserve la vie et la santé*, etc.; voilà tout.

Mais il ne suffit pas de distribuer individuellement quelques secours passagers dans un moment d'affreuse nécessité; il faut encore arrêter les moyens propres à prévenir pour l'avenir la misère et la faim, empêcher le renouvellement trop fréquent de ces crises commerciales qui entraînent avec elles tant de calamités; il faut enfin tarir la source de tant de souffrances.

C'est là le devoir d'un bon député. Or, qu'a fait M. Fulchiron pour assurer le travail aux ouvriers, pour l'équilibrer avec l'industrie, pour associer l'un à l'autre et les organiser d'une manière utile et durable? Quel établissement a-t-il créé? quelle mesure a-t-il provoquée en faveur de notre industrie et de notre commerce? quelle loi d'avenir la patrie lui doit-elle?

Quelques miettes jetées à des affamés ne satisfont pas une cité ou un empire, car ils ont le droit d'exiger de leur représentant des garanties et d'autres secours, des institutions sur lesquelles ils puissent fonder leur repos et leur prospérité. M. Fulchiron a-t-il jamais compris sa mission?

Aussi les dons de l'église St-Paul ne me surprennent pas du tout. Depuis long-temps vous nous aviez dit qu'il soutenait les jésuites: Messieurs du *Courrier* ont voulu mettre la preuve à côté de l'allégation. Je les en remercie pour ma part bien sincèrement. Cependant j'aurais désiré que le tronc des pauvres fût un peu plus large pour recevoir les grandes aumônes de M. Fulchiron, et que l'on mit un peu moins de dorures à la coupole de l'église; mais cela ne signifie rien dans notre affaire.

Vous aviez commis, Monsieur le rédacteur, une grave erreur de chiffres à l'égard de la gratification que ce bon M. Fulchiron avait donnée aux soldats de M. Aymard, indépendamment des remerciements qu'il leur avait fait décerner à la chambre. Ce n'est pas pour 5,000 fr., mais pour 11,000 fr., comme vous le dit fort bien le *Courrier*, qu'il a souscrit en leur faveur. Or sur ce point je ne dis rien: à chacun son salaire, rien de plus juste; mais il était bon de connaître l'appoint.

Arrivons au chemin des Etroits. Qu'y gagnera St-Georges? Je ne parle pas du futur avantage du futur quai Fulchiron; il ne doit pas entrer en ligne de compte, étant, de l'aveu même du *Courrier*, dans le contingent fort douteux des conséquences probables. Je demande donc quel bien résultera pour ce faubourg d'un chemin de halage qui ne doit aboutir qu'à la future route Chazourne. Pour la grande route de St-Etienne à Lyon, St-Georges ne l'espère pas, je pense; Perrache qui serait ruiné par le fait ne le souffrirait pas: au surplus, il prendrait plutôt à partie M. Fulchiron, ou tout au moins il en ferait une condition *sine qua non* à son futur représentant qui, lui aussi, a les intérêts de sa chaussée à défendre. St-Georges restera donc encore long-temps St-Georges avec ses rues sales, tortueuses et malsaines.

M. Fulchiron s'est toujours fait remarquer à la chambre par son habileté et sa logique serrée. C'est par suite de cet esprit conséquent qu'il a souscrit pour l'élargissement de la grande rue de Vaise, alors que cette rue par l'ouverture de deux autres voies plus courtes ne reste plus le passage nécessaire à la circulation de Paris à Marseille. Les Vaisois sont en vérité trop heureux! ils auront une rue double en largeur et point de rouliers pour la traverser, et ils auront épuisé les finances de la commune, alors que le commerce ne remplira plus leurs bourses!... Voilà de l'ordre et de l'économie s'il en fut jamais.

Nous ne dirons rien sur 500 f. que ce généreux député a

donnés pour le futur passage couvert du pont Morand. Ceux qui connaissent ses propriétés aux Brotteaux pourraient l'accuser d'intérêt personnel et le ranger dans la catégorie des spéculateurs qu'il a lui-même si énergiquement qualifiés; Dieu nous garde donc de soulever contre lui un pareil soupçon! Nous ne parlerons pas davantage de son prêt de 50,000 fr. à la maison Wels. Tout le monde est fort tranquille sur la bonté de ce placement; le dévoué millionnaire en temps et lieu retirera capital et intérêts, il le sait fort bien, comme le premier prêteur venu. Que ses amis dorment donc en paix!

Nous en sommes à Saint-Just. — Saint-Just, dit-on, va avoir la grande route du Midi. En vérité? Elle sera souterraine, sans doute, cette grande route; car, ma foi, je plaindrais fort les rouliers et les voyageurs qui seraient obligés de gravir le clos Chazourne. Mais ne nous inquiétons pas d'eux; l'administration des ponts-et-chaussées leur prépare une autre route qui, passant par Francheville et aboutissant à la Demi-Lune, laissera fort bien de côté et Saint-Just et son clos Chazourne et tout Lyon, tant est grande la sollicitude du gouvernement pour cette bonne ville.

Il est pour ce faubourg un autre avantage que MM. du *Courrier* ont oublié de rappeler: les barrières de St-Just seront prochainement transportées aux portes de Trion et de St-Irénée; le gouvernement le veut et c'est tout dire. Voilà des droits d'entrée et d'octroi tout gagnés, qui, avec les plus-values résultant nécessairement pour les propriétés voisines de la construction des forts de Loyasse et de St-Irénée, ne laisseront pas d'enrichir ce faubourg, lequel marchera alors de compagnie avec ceux de Vaise, de la Guillotière et de la Croix-Rousse.

De toutes les prétendues améliorations dues ou attribuées à M. Fulchiron, sans parler de la belle pompe de bois qui s'élève ignoblement en présence de la façade de St-Jean, reste le palais de justice. Je cherche en vain dans le compte des sacrifices innombrables de ce député les sommes qu'il a versées pour cette œuvre d'architecture, je ne trouve rien. Cette fois son immense générosité est en défaut: c'est un malheur! On dit que c'est à ses sollicitations que le quartier en est redevable.

M. Fulchiron est-il réellement l'auteur de cette construction? les propriétaires voisins y ont-ils gagné? Ceux de la rue St-Jean prétendent que le voisinage de la prison leur cause des non-valeurs, et en effet l'on conçoit bien que des murs élevés et sombres, des fenêtres barreaudées d'où s'échappent des cris et des gémissements, ne sont pas d'un aspect fort riant et fort agréable pour les locataires. Mais ce n'est pas là la question: ici comme plus haut, comme pour tout ce qu'a fait l'honorable M. Fulchiron, je demanderai toujours ce que cela prouve. Ne fallait-il pas un palais de justice à Lyon, une prison? Si on les a élevés là plutôt qu'ailleurs, c'est que sans doute cela convenait mieux aux intérêts de la cité.

Or, une fois le principe posé que l'on ne devait dans le choix de la localité rechercher que l'avantage du pays, il arrive de deux choses l'une: ou que c'est M. Fulchiron qui a été l'auteur de la détermination, et alors il sera prouvé que toutes les autorités sacrifiaient les intérêts privés de la ville; ou que les autorités n'ont écouté pour cette fixation que les intérêts de la cité. Alors je ne vois pas ce que les démarches de M. Fulchiron ont pu être dans la balance.

Au surplus, que quelques propriétaires voisins lui conservent de la reconnaissance, nous le concevons; mais que tout un arrondissement sacrifie à une pareille reconnaissance ses devoirs envers la cité et la patrie, c'est ce que nous ne pouvons comprendre, malgré la perversité de notre temps.

Nous livrons cette réflexion à la conscience des électeurs; ils auront à peser si, à l'exception de gros et énormes impôts, ils doivent quelque chose à M. Fulchiron.

Quant aux lois dont il a doté le pays, vous en avez fait le dénombrement, Monsieur le rédacteur. Toutefois, pour compléter ce saint chapelet sur lequel tout bon Français doit prier Dieu, il faut ajouter les lois qu'il a désirées; car si le proverbe — *que l'intention doit être réputée pour le fait* — est vrai, on doit lui tenir compte des lois d'exportation, de non-révocation, de disjonction, etc.: si elles n'ont pas passé, ce n'est certes pas sa faute. Pour la loi de dotation, qui est le plus beau fleuron de sa couronne et que le *Courrier* lui a si impitoyablement arraché, il est juste de le lui restituer: oui, M. Fulchiron, vous avez voté cette excellente loi, et si votre mémoire n'en a pas gardé le souvenir, consultez, s'il vous plaît, la liste des députés qui ont eu la cruauté de voter contre, et vous n'aurez pas l'honneur de vous y voir. — Il est fâcheux que l'on ne puisse pas constater d'une manière aussi certaine quel eût été votre vote sur l'apanage; cependant on peut y arriver par le calcul des probabilités.

Le 10 janvier 1832, trouvant la dotation de la couronne trop faible et trop mesquine, car vous avez été toujours très-généreux, vous vouliez que l'on y joignit encore l'apanage d'Orléans, rien que cela. On voit déjà votre propension pour ce genre de gratification féodale.

On connaît votre devise: *Le roi a voulu, le roi veut, le roi voudra toujours*, et vos paroles: *Il faut que les ministres, quels qu'ils soient, suivent le système doctrinaire, QUI A DONNE LA PAIX ET LA PROSPÉRITÉ A NOTRE PATRIE, et obéissent à la sagesse royale*. — Or, le roi voulait l'apanage, donc vous le vouliez aussi: ceci me semble sans réplique.

Je m'aperçois que ma lettre est trop longue, M. le rédacteur. Je passe donc sous silence les bons mots et les facéties du patron, et les dédains et les injures de son client, auquel je pourrais dire: Tu te fâches, donc tu as tort. Je termine en priant les électeurs de ne pas donner leurs voix à M. Fulchiron.

UN ELECTEUR.

Au Rédacteur du Censeur.

Monsieur,

A propos des élections, le *Courrier*, dans un petit article plus remarquable par son ton de fatuité que par la force de

son raisonnement, revendique pour le juste-milieu le monopole des NOTABILITÉS. Or, comme il est bon de s'entendre sur la valeur des mots, je voudrais que ces messieurs s'expliquassent clairement.

Est-on *notabilité* par son nom, par sa famille? Mais, qu'y prenne garde, ce sont là des titres dont tous ses candidats ne voudront pas se faire une recommandation auprès des électeurs. Par sa fortune? Mais pour en constater la réalité en justifier l'origine, il faudra donc faire l'inventaire de chacun ou fouiller dans sa vie privée! Quant à moi, j'ai-tache si peu d'importance à ce genre de mérite, que je laisse volontiers à d'autres le soin de résoudre de pareils problèmes. Par les emplois qu'on occupe? Mais tous ceux qui briguent les suffrages des électeurs sont tellement convaincus du contraire, qu'ils sentent la nécessité de repousser d'avance toute faveur du pouvoir. Par sa capacité? Mais parmi les quatre candidats du juste-milieu, si je me le rappelle bien, sont MM. Fulchiron, Martin et Reyre: beau trio! Passons.

Qu'est-ce donc enfin qu'une *notabilité* à la façon de ces messieurs? Serait-ce un décoré de fraîche date, ou un actionnaire du *Courrier de Lyon*?

UN ELECTEUR.

COMITÉ ELECTORAL DU RHONE.

A MM. LES ELECTEURS DU 2^e ARRONDISSEMENT.

Electeurs d'un arrondissement dans lequel le commerce de Lyon est presque entièrement concentré, il est naturel que vous desiriez porter un commerçant à la députation.

Parmi les candidats qui se présentent à votre choix, deux appartiennent à la principale industrie de notre cité: ce sont MM. Charles Depouilly et Clément Reyre.

Depuis long-temps M. Depouilly occupe le rang le plus distingué entre tous les fabricants de Lyon. Son imagination active, créant incessamment les produits les plus variés, dans lesquels la nouveauté des combinaisons n'exclut jamais la délicatesse du goût, force continuellement l'émulation de ses concurrents, intéressés à ne pas demeurer en arrière. Elle imprime à la fabrique lyonnaise un mouvement qui accroît son importance, multiplie les affaires et prépare à la masse des travailleurs de plus abondantes ressources.

M. Depouilly pense que le commerce et l'industrie n'atteindront à une prospérité réelle et durable que par l'effet de la libre concurrence, la concurrence entre les nationaux comme celle entre les peuples. Il appuierait donc toutes les mesures qui tendraient à lever les prohibitions et à réformer radicalement un système de douane si peu en harmonie avec les besoins actuels.

Les opinions politiques de M. Depouilly sont aussi arrêtées qu'avancées; il les émet sans ambiguïté, et les soutient avec autant de modération que de fermeté; il adhère dans toutes ses parties et sans restriction au programme suivant publié par les électeurs patriotes de Lyon.

« Nous voulons pour représentants du pays des hommes: » 1^o Qui reconnaissent le principe de la souveraineté de la nation dans toutes ses conséquences; et ne se croient jamais le droit de l'aliéner;

» 2^o Qui proposent et soutiennent une réforme électorale et une organisation municipale sur les bases les plus larges;

» 3^o Qui provoquent le rapport des lois de septembre, de toutes les lois restrictives de la presse, et la réforme de la loi sur le jury;

» 4^o Qui demandent des lois pour hâter l'émancipation intellectuelle du peuple, et pour organiser le travail et l'industrie de manière à améliorer les conditions de l'un et faciliter le développement de l'autre;

» 5^o Qui votent pour le maintien de la conquête d'Alger et sa colonisation;

» 6^o Qui repoussent toute loi d'apanage et de dotation qui grèverait le trésor public ou tendrait à reconstituer une féodalité;

» 7^o Qui fassent la promesse solennelle de n'accepter pour eux et de ne solliciter pour leurs enfants et leurs parents aucun emploi salarié;

» 8^o Et enfin qui adressent à leurs électeurs, à la fin de chaque session, un compte-rendu de leur conduite à la chambre.

Messieurs, si vous voulez un mandataire indépendant par sa position, ses principes et ses goûts, sans ambition que celle d'être utile aux intérêts généraux du pays et à ceux de ses concitoyens, vous n'hésitez pas à accorder vos suffrages à M. CHARLES DEPOUILLY.

Voici des documents statistiques pleins d'intérêt, et que nous recommandons vivement aux électeurs, à la veille de leurs solennelles décisions. Ces documents sont extraits de l'*Almanach populaire de la France*, qui va paraître sous peu de jours chez l'éditeur Pagnerre, sous les auspices des noms les plus connus du parti du progrès.

« La France, peuplée de 33,540,906 individus, n'a comptait, lors des dernières élections générales, que 172,747 électeurs: 1 par 195 habitants.

» Sur ces 172,747 électeurs, 129,153 prirent part à la nomination de la dernière législature, 50,240 électeurs votèrent contre les députés élus, et 78,913 pour; c'est 1 par 452 âmes, ou différence en moins de la moitié des électeurs, 7,460.

» La chambre, à son tour, qui ne représente que la minorité de la population soit générale soit légale, a été elle-même en minorité pour le vote du dernier budget; il n'a obtenu que 205 voix sur 459 députés élus.

» Sur 459 députés, 223 appartenant à la dernière chambre ont reçu officiellement des faveurs du gouvernement.

» 68 députés ont été nommés chevaliers de la Légion d'Honneur; 32 députés ont été nommés officiers; 12 députés ont été nommés commandeurs de la Légion d'Honneur; 6 députés ont été nommés grands-officiers de la Légion d'Honneur; 25 députés ont été promus à la dignité de pairs.

» A ces sortes de faveurs purement honorifiques d'autres députés ont ajouté des emplois rétribués.

» Six députés sont devenus ministres ou sous-secrétaires d'état; 16 ont obtenu des places au conseil d'état; 7 ont été appelés à la cour de cassation, 4 à la cour des comptes.

» 15 députés ont obtenu des places de conseillers, présidents et procureurs-généraux auprès des cours royales, 6 autres ont été pourvus de places dans les tribunaux de première instance; 21 députés ont eu de l'avancement dans l'armée;

4 députés ont été nommés ambassadeurs, ou ont reçu des

« Le commandant-général du corps d'armée d'opération
la gauche me transmet la communication suivante que je
de recevoir, à 9 heures du matin : — « D'après les renseignements
du qui me sont parvenus à 4 heures du matin, il paraît que
une faction passait l'Ebre depuis minuit au gué de Cilla Per
de la garnison de Traspaderna, ayant entendu le feu du même
s'y était portée aussitôt. Le général Lorenzo se trouvait à
6 heures du soir à une lieue et demie de Frias, à la poursuite
de la faction. Il me charge de lui donner avis de ses mo-

ments, son but étant de lui disputer le passage de l'Ebre, ce dont je vous fais part pour que vous ayez à le communiquer au commandant du convoi.

Je vous en fais part à mon tour, par suite d'un autre avis : le convoi a fait une marche rétrograde depuis la Venta Nueva et a passé la nuit ici.

Luena, 24 octobre 1837. FRANCISCO GARAY Y LAYAS.

Des lettres de Santander, à la date du 26 au soir, et reçues par M. le consul, confirment pleinement les nouvelles précédentes ; elles ajoutent qu'après avoir passé l'Ebre, le prétendant se dirigeait sur Pegda d'Ordugna pour entrer en Biscaye.

Il paraîtrait également que le général Lorenzo a manqué la faction de six à sept heures de marche environ sur les bords de l'Ebre, puisque le prétendant commençait à passer le fleuve à

minuit, tandis que le général se trouvait la veille à six heures du soir à Frias. (Sentinelle des Pyrénées.)

Mouvement de la population du Dépôt de Mendicité de Lyon, du 16 au 31 octobre 1837.

Effectif au 16 octobre : Hommes, 85 ; femmes, 117 :	202
Admis pendant la quinzaine : Hommes, 2 ; femmes, 1 :	3
Total :	205
Sortis pendant la quinzaine : Hommes, 3 ; femmes, 3 :	6
Effectif au 1 ^{er} novembre : Hommes, 84 ; femmes, 115 :	199

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 3 novembre 1837. — 1^o LE LÉCATARE UNIVERSEL, comédie. — Fra-Diavolo, opéra. — On commencera à six heures.

GYMNASÉ-LYONNAIS.

Vendredi 3 novembre 1837. — 1^o LE DERNIER DE LA FAMILLE, vaud. — LA SAVOIE EN 1360, drame. — 3^o LE CORNET A PISTON, vaud. — On commencera à six heures.

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3454) VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS FAILLITE,

D'un fonds de cafetier-aubergiste, dépendant de l'actif de la faillite du sieur Jean-Baptiste Demard.

Le mardi sept novembre mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, dans le domicile du sieur Jean-Baptiste Demard, ci-devant cafetier-aubergiste à Lyon, où il demeure rue Royale, n° 18, au rez-de-chaussée, et par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, à la vente en un seul lot, aux enchères et au comptant, dudit fonds. A défaut d'enchérisseurs pour la totalité, et à onze heures précises, aura lieu la vente en détail. Ce fonds se compose d'un billard avec ses billes et queues, tables carrées et rondes, un comptoir en bois noyer, une jardinière garnie de ses carafes, chaises, tabourets, fontaine en ferblanc, plateaux idem, tasses à café, gobelets, verres à liqueur, un buffet en noyer, une paire de balances, divers bois de lits en noyer à deux dossiers, garde-paille, matelas, traversins, draps de lit, couvertures, tables de nuit, commodes, une quantité d'ustensiles de ménage, bouteilles vides en verre noir, etc. etc.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication.

Ladite vente aura lieu à la requête de M. Claude Prémillieux, syndic provisoire à ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance rendue par M. le juge-commissaire, laquelle a été dûment enregistrée.

Ceux qui désireraient voir ledit établissement avant le jour de la vente, et traiter de gré à gré, sont priés de s'adresser audit M. Claude Prémillieux, rue Neuve, n° 12, de quatre à sept heures du soir.

(3457) Le lundi six novembre prochain, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, il sera procédé à la vente d'objets saisis consistant en poêle, commodes, garde-robes, tables, chaises, lits garnis, etc. etc. ENGLER.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(3356) A VENDRE. — Maison située à Lyon, rue Juiverie, composée d'un corps de bâtiments sur la rue, ayant caves voûtées et trois étages, d'un quatrième étage sur la cour et de trois corps de bâtiments sur la côte St-Barthélemy : le tout du revenu de 5,000 f. environ. S'adresser à M^e Ducruet, notaire à Lyon, rue Bombarde, n° 1.

ANNONCES DIVERSES.

(3456) A VENDRE. — Une maison située à Lyon, quai Humbert, n° 5, et rue St-Jean, n° 3. Le corps de bâtiment situé sur le quai est d'un revenu de 5,700 fr. ; celui qui donne sur la rue Saint-Jean rend 4,300 fr. On vendra ces deux objets ensemble ou séparément.

S'adresser à M. Jay, propriétaire, demeurant dans ladite maison, au 3^e étage.

(3404) A VENDRE pour cause de départ. — Fonds de café agencé à neuf, grande rue de la Guillotière, n° 66. S'y adresser. On donnera des facilités pour le paiement.

(3442) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds de brasserie de MM. Marguerat et Ce, bien achalandé, à Saint-Etienne. On donnera des facilités pour le paiement.

(3423) A AFFERMER. — Beau domaine, à des conditions avantageuses au preneur. Il y a cheptel composé de bétail, semences, pailles et fourrages. S'adresser au bureau du journal.

(3431) AVIS.

Le public est prévenu qu'au 1^{er} novembre prochain, un service d'omnibus sera établi, partant de la place des Terreaux, du bureau des omnibus de l'île, pour se rendre à la Guillotière jusque vers l'église. Les départs auront lieu de chaque point tous les quarts d'heure. Ce service suivra tout le quai du Rhône et passera le pont de la Guillotière.

(3455) AVIS.

DOMINIQUE LUCCHETTI, Toscan, ex-professeur dans plusieurs collèges de Toscane, enseigne avec beaucoup de soin, par une méthode nouvelle simplifiée, les littératures italienne, latine, française, les langues et sciences, chez lui et chez ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Il se chargerait aussi de l'éducation d'une famille. Sa demeure est rue Luizerne, n° 3, au 4^{me}, à Lyon.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, n° 23, A LYON. (3444)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirap est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces ; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
- A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
- A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
- A Vienne, chez Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
- A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
- A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciers, rue Paluy.
- A Givors, chez M. Thivy, épiciers, Grande-Rue.
- A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
- A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
- A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
- A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
- Valence, Ronzier, place des Cleres.
- Lons-le-Saunier, Vincent, épiciers et marchand de parapluies, place de la Liberté.
- Paris, Maréchal, épiciers, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
- Le Puy, Bernardin, droguiste, rue Panesac, n° 164.

Ainsi que dans les principales villes de France. (3453)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Les guérisons nombreuses, très-promptes et vraiment surprenantes, opérées chaque jour par ce puissant dépuratif, sont des preuves certaines de sa supériorité sur toutes les préparations employées jusqu'à présent. Ces résultats sont d'autant plus positifs et satisfaisants, qu'une foule de malades ont été ramenés par son usage à la santé la plus parfaite, après avoir employé divers traitements infructueux.

Ce sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est d'un goût très-agréable et d'un emploi facile. Le traitement est peu coûteux, aisé à suivre en secret ou en voyage : il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

NOTA. Avec un quart de pinte ou deux de ce sirop on obtient presque toujours la guérison des maladies récentes ci-dessus mentionnées. Pour les maladies anciennes, la dose ne peut être précisée.

Prix : 3 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PÉRENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

MALADIES SECRÈTES,

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

Seul dépôt à Lyon

ARTICLES DE LA MAISON MA DE PARIS.

Ce dépôt, si avantageusement connu depuis plusieurs années et établi place Bellecour, vient d'être transféré chez Mme Veuve Ravy, rue Puits-Gaillot, n° 7, au 1^{er}, sur le derrière, du côté de la rue Désirée.

La maison ROUSSEAU-MA profite de cette occasion d'informer le public qu'en raison d'une amélioration importante obtenue dans la fabrication de l'Eau anglaise, le flacon, vendu jusqu'ici au prix de 8 fr., est maintenant réduit au prix de 6 fr. Ce précieux cosmétique, seul véritablement avoué par la chimie pour teindre de suite, d'une manière indélébile et pour toujours, les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux, brillants, flexibles, ne salit point et ne déteint jamais ; son emploi, très-facile, n'exige aucune préparation.

On trouve également au dépôt les articles suivants : la Pommade grecque, qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en très-peu de temps ; l'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber les poils follets du visage ou des bras en cinq minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau ; la Crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune ; l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage ; la Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute ; l'Eau rose de la Cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel ; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse ; l'Eau des Chevaliers, qui détruit la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave, et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail. — Prix : 6 fr. chaque article. (Remise quand on en prend plusieurs à la fois.) — On fait des envois dans les départements. (Affranchir.)

S'adresser au dépôt, maison Rousseau-Ma, de Paris, rue Puits-Gaillot, n° 7, au premier, sur le derrière, chez Mme veuve Ravy. (2765)

MALADIES

DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS :

- Vienne, Moutet fils, épiciers, rue Marchande.
- Givors, Thivy, épiciers, Grande-Rue.
- Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciers, rue de Foy, n° 59.
- Roanne, Amelot, confiseur.
- Montbrison, Lacroix, pharmacien.
- Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
- Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
- Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
- Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
- Valence, Ronzier, confiseur, place des Cleres.
- Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
- Trévoux, Prost, épiciers. (3452)

COMPAGNIE

D'ASSURANCES GENERALES

SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères ; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie : le taux est fixé selon l'âge du rentier ; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans ; de 9 fr. 15 c. à 59 ans ; de 10 fr. à 63 ans ; de 11 fr. à 67 ans ; de 12 fr. à 71 ans ; de 13 fr. à 75 ans ; de 14 fr. 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819 ; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (901)